



Obligation du bailleur en matière de travaux

Par **urgane**, le **16/10/2008** à **15:30**

Un locataire a-t-il le droit d'obliger un bailleur à prendre une entreprise pour réaliser de menus travaux (joints de cabine de douche par exemple) ?

Par **juri15**, le **16/10/2008** à **16:41**

Bonjour,

A priori, ce type de menus travaux est à la charge du locataire et non du propriétaire, il s'agit de simple travaux d'entretien.

Je vous conseille de relire votre bail qui contient certainement la réponse à votre question.

Juri15